

# AVIS DE COURSE

VOILE RADIOCOMMANDEE

**Régate Eric Tabarly**  
**20 juin 2021**  
**Plan d'eau de Saint-Yrieix**  
**Autorité Organisatrice : Club de Voile Angoulême**  
**Grade : 5A**  
**Série(s) : IOM - M**

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*La mention [NP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1. Règles modifiées :
  - 1.5.1 La RCV E.2.1(b) est supprimée
  - 1.5.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 20/06/2021
- affichées selon la Prescription Fédérale l'intérieur du Club House
- Disponibles version électronique sur : [cvac.regatesvrc@gmail.com](mailto:cvac.regatesvrc@gmail.com)

## 3. COMMUNICATION

[DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régates est ouverte à tous les bateaux des séries **IOM – M**
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**Club De Voile Angouleme Charente**

**Plan d'eau de la Grande Prairie 16710 Saint-Yrieix...s/Charente.....**

au plus tard le... **16/06/2021**

Ou par mail = **[cvac.regatesvrc@gmail.com](mailto:cvac.regatesvrc@gmail.com)**.....

- 4.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

## 5 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 7 €.

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

**20/06/2021 de 8h30 à 10h00**

**Briefing : 10h00 devant le club house. Suivant les consignes gouvernementales, port du masque et respect des distances = 1m**

6.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
<b>20/06/2021</b>	<b>10h30</b>	<b>flottes à suivre</b>

6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**

## 7. CLASSEMENT

7.1 1 courses devront être validées pour valider la compétition.

7.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retiré
A partir de 6 courses validées	2 retirés
A partir de 8 courses validées	3 retirés
A partir de 12 courses validées	4 retirés

## 8. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 9. PRIX

Des prix seront distribués à partir de 17h00

## 10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. DISPOSITIONS PARTICULIERS COVID-19

13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,

- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19 que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
- 13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de l'épreuve et en informer l'autorité organisatrice.
- 13.3 Suivant les prescriptions gouvernementales, les dispositions pourront être modifiées ou levées.
14. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Club de voile Angoulême Charente au 0545684246**  
**OU : [cvac.regatesvrc@gmail.com](mailto:cvac.regatesvrc@gmail.com)**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**Régate Eric Tabarly**  
**20 juin 2021**  
**Plan de la Grande Prairie**  
**Club de voile Angoulême Charente**  
**5A**

je soussigné			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		N° Licence :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
e-mail :			
Tel :		Port :	
Club :		Code club :	
N° Voile :		N° Coque :	
Si 2.4Ghz, cochez :		Sinon, indiquez 4 fréquences :	
Fréquence.1 :		Fréquence.2 :	
Fréquence.3 :		Fréquence.4 :	
Signature			